

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 981 promulguant le décret n° 51-1185 du 11 octobre 1951 modifiant les régimes de rémunération et des prestations familiales des militaires à solde mensuelle et à solde spéciale progressive entretenus au compte du budget du Ministère de la France d'Outre-Mer dans les territoires relevant dudit Ministère.

n° 981

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 octobre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret, du 18 juin 1884

Vu le décret n° 51-1185 du 11 octobre 1951 modifiant les régimes de rémunération et des prestations familiales des militaires à solde mensuelle et à solde spéciale progressive entretenus au compte du budget du Ministère de la France d'Outre-Mer dans les territoires relevant dudit Ministère,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-1185 du 11 octobre 1951 modifiant les régimes de rémunération et des prestations familiales des militaires à solde mensuelle et à solde spéciale progressive entretenue au compte du budget du Ministère de la France d'Outre-Mer dans les territoires relevant dudit Ministère.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où j besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.